

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

Présents : Mrs BERTON P. – MERZERAUD D. - CHAUVEAU D. – MAROT N. - MERCERON P. - VERGUIN C. – PERCEPT M. - BROUSSAUD A. – BAUMARD V. - VIAUD F.

Absents excusés : RICHEZ A. - Mmes ROY G. – GAILLARD P.- MARTIN E.

Secrétaire de séance : FOURNET J.

**Approbation du PV de la séance du 7 mars 2017** : à l'unanimité

**Vote du compte administratif** :

Après consultation du compte administratif et vérification des dépenses et des recettes sur l'année 2016, il a été voté à l'unanimité.

**Approbation du compte de gestion du receveur municipal** :

Le compte administratif et le compte de gestion du receveur municipal coordonnent et ont les mêmes résultats finaux. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

**Vote du taux des taxes** :

Le Conseil Municipal décide de voter les taux des contributions directes, soit :

- Taxe d'Habitation : 4.55 %
- Taxe Foncière Bâti : 11.70 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 32.68 %

**Vote du budget primitif 2017** :

Après explications et consultations des nouveaux projets financiers de la commune, le budget primitif de 2017 a été adopté à l'unanimité.

**Vote des subventions** :

Le Conseil Municipal décide de voter les subventions de l'année 2017 comme suit :

Ailan	1 200 €
CAUE	61 €
Groupement Ennemis des Cultures	50 €
Comité des Fêtes	300 €
Société de chasse	100 €
Association du Petit Patrimoine	250 €
Mamylaines	50 €
Gymnastique volontaire	150 €
Parents d'élèves APE	100 €
Coopérative scolaire	150 €
Association des Maires de Charente	295,46 €
ADMR	100 €
AIDADOM	100 €
Les amis de l'USP Châteauneuf	50 €
Donneurs de sang	30 €
UNC UFCAFN Châteauneuf	30 €
Judo Club Châteauneuf	55 €

**Délibération « Création poste adjoint technique territorial »**

L'arrêté de reprise de service étant été rédigé par le Centre de Gestion de FPT de la Charente, il est nécessaire de prendre une délibération afin de créer le poste d'adjoint technique territoriale afin qu'Éric FOUGERE puisse être stagiaire de son poste. La décision est adoptée à l'unanimité et le poste sera créé à partir du 1<sup>er</sup> mai 2017.

**Délibération avenant n°2 Aménagement du bourg :**

Monsieur le Maire expose au conseil que les travaux d'aménagement de bourg 3 sont en cours. Lors de l'exécution desdits travaux, il s'avère que des travaux supplémentaires sont à prévoir et qu'il y a lieu de faire un avenant au marché de travaux signé avec l'entreprise COLAS.

Description des travaux :

- Potelets en bois scellés 7 pour un montant de 336.00 € HT
- Potelets bois amovibles 2 pour un montant de 453.60 € HT
- Divers pour un montant de 319.50 € HT

Décision adoptée à l'unanimité.

**Délibération de demande de DETR (annule et remplace l'ancienne délibération) :**

Le montant total des travaux de mise aux normes des toilettes de l'école publique ayant été modifié, il est nécessaire de refaire une délibération avec les bons montants, soit :

Le coût des travaux est estimé à 26 063,93 € H.T.

Cette opération serait financée suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

- ETAT DETR : 10 425, 60 €
- DEPARTEMENT : 7 819,18 €
- Autofinancement : 7819,15 €

**Questions diverses :**

- TAP : Monsieur CAVARD Sébastien, intervenant TAP Tai-Chi, voudrait intervenir une fois par semaine sous la halle.

**Date du prochain conseil le mercredi 14 juin 2017 à 18h30**